

## Formulaire d'inscription

### Mieux vivre mon activité d'orthophoniste, de psychomotricien

(Date limite d'inscription : 28 février 2019)

#### FORMATION

Dates **Jour 1** Vendredi 15 mars 2019

**Jour 2** Vendredi 05 avril 2019

Lieu Bordeaux (Hotel Novotel Mériadeck)

#### PARTICIPANT

M.  Mme  Melle

**NOM**

Email

Prénom

Adresse

Tél

Mobile

Vous êtes  Orthophoniste  Psychomotricien(ne)

Date:

Signature et tampon:

Afin que votre inscription soit prise en compte, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner :

- Le formulaire d'inscription.
- Un chèque de 150 € de réservation à l'ordre de plénisphère Sarl (uniquement encaissé en cas d'annulation de votre part).  
Le montant total de la formation sera à régler le premier jour de la formation.

Toute inscription fera l'objet d'une convention de formation transmise à réception de votre bulletin d'inscription.

Une attestation de formation vous sera remise à l'issue de la formation

A retourner à:

**plénisphère Sarl**

Emmanuel Plumas

121 Bis, Chemin de Mignoy

33850 Léognan

[e.plumas@plenisphere.fr](mailto:e.plumas@plenisphere.fr)

Toute inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales de vente figurant au verso

**plénisphère - Conseil - Formation - Coaching - Management des Ressources Humaines - Gestion**

121 bis, chemin de Mignoy 33850 Léognan – E. Plumas : 06.27.85.64.19 – J.P. Perrin-Serres : 06.13.98.76.84 – [www.plenisphere.fr](http://www.plenisphere.fr)

SARL au capital de 5000€ - SIRET 800 611 097 00018 – RCS Bordeaux 800 611 097 – NAF 7022Z

TVA Intracommunautaire FR 07800611097 - Organisme de formation déclaré sous le n°72330937633

## CONDITIONS GENERALES DE VENTES Plénisphere

Plénisphere se réserve la possibilité de modifier ou mettre à jour ses conditions générales à tout moment. Les conditions générales applicables au jour de la commande sont consultables sur le site [plenisphere.fr](http://plenisphere.fr).

### 1- Présentation

Plénisphere est un cabinet de conseil, accompagnement ainsi qu'un organisme de formation dont le siège social est établi 121 bis, chemin de mignoy 33850 Léognan France. Plénisphere conçoit, commercialise et anime des prestations de conseil, d'accompagnement et de formation en présentiel inter et intra entreprise. L'ensemble des prestations de Plénisphere sera ci-après dénommé « l'offre de services Plénisphere » ou « l'offre de services ».

### 2- Objet

Les présentes conditions générales de vente (ci-après dénommées « CGV ») s'appliquent à toutes les offres de service relatives à des commandes passées ou des inscriptions réalisées auprès de Plénisphere par tout client (ci-après « le client »). Le fait de passer commande ou l'inscription à une formation implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de Plénisphere, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que Plénisphere ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents. Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de Plénisphere, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins.

### 3- Etude, Conseil et Accompagnement

Toute prestation d'étude, de conseil et d'accompagnement fait l'objet d'une proposition commerciale et financière établie par Plénisphere. En cas d'acceptation par le Client, un acompte minimum de 20 % du coût total de la prestation sera versé par le Client. Pour la réalisation des missions d'études, de conseil opérationnel et d'accompagnement, Plénisphere facture le temps des consultants consacré à la mission, soit en fonction d'un tarif horaire, soit d'un prix par jour d'intervention, soit au forfait. Les frais techniques et logistiques liés à l'exécution de la mission sont à la charge du Client et ne sont en aucun cas inclus dans les honoraires. Sauf indication contraire dans la proposition, ces frais sont facturés à leur prix coûtant.

### 4- Formations en présentiel

#### 4.1 Formations interentreprises

##### 4.1.1 Descriptif

Les dispositions du présent article concernent les formations interentreprises, longues ou courtes, disponibles au catalogue Plénisphere et réalisées dans les locaux de Plénisphere ou des locaux mis à disposition par Plénisphere.

##### 4.1.2 Conditions financières

Le règlement du prix de la formation est à effectuer, à l'inscription, comptant, sans escompte à l'ordre de Plénisphere. Tous les prix sont indiqués hors taxes et ne sont pas à majorer du taux de TVA en vigueur. Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation, ils sont optionnels et sont directement facturés au Client qui se charge, le cas échéant, d'en obtenir le remboursement auprès de son OPCA.

##### 4.1.3 Remplacement d'un participant

Plénisphere offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation. Le remplacement d'un participant est possible sans indemnité jusqu'à 10 jours ouvrés. Si le remplacement intervient moins de 10 jours ouvrés avant le démarrage de la formation, il ouvre droit à une indemnité forfaitaire de 50 € au profit de Plénisphere.

##### 4.1.4 Absence d'un participant

L'annulation d'une inscription à une formation en présentiel est possible sans indemnités jusqu'à 15 jours ouvrés avant le début de la formation en question. Si l'annulation intervient moins de 15 jours ouvrés avant le début de la formation, le Client s'engage à s'acquitter directement de la totalité du prix de la formation.

##### 4.1.5 Insuffisance du nombre de participants à une session

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, Plénisphere se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités.

### 4.2 Formations intraentreprise

#### 4.2.1 Descriptif

Les dispositions du présent article concernent des formations intraentreprise développées sur mesure et exécutées dans les locaux de Plénisphere, du Client ou dans des locaux mis à disposition par Plénisphere ou par le Client.

#### 4.2.2 Conditions financières

Toute formation intra-entreprise fera préalablement l'objet d'une proposition commerciale et financière par Plénisphere. Sauf disposition contraire dans la proposition Plénisphere, un acompte minimum de 20 % du coût total de la formation sera versé par le Client au moment de l'acceptation de la proposition.

#### 4.2.3 Annulation de la formation à l'initiative du client

Les dates de formation en présentiel sont fixées d'un commun accord entre Plénisphere et le Client et sont bloquées de façon

ferme. L'annulation du fait du Client d'une formation intra-entreprise en présentiel est possible sans indemnités jusqu'à 15 jours ouvrés avant le début de la formation en question. Si l'annulation intervient moins de 15 jours ouvrés avant le début de la formation, le Client s'engage à s'acquitter directement de la totalité du prix de la formation ainsi que des frais annexes éventuellement engagés pour la réalisation de cette prestation auprès du Client.

### 4.3 Dispositions communes à l'ensemble des formations

#### 4.3.1 Documents contractuels

Pour chaque action de formation une convention de formation établie selon les articles L 6353-1, L 6353-2 et R6353-1 du Code du travail est adressée en deux exemplaires dont un est à retourner par le Client signé et revêtu du cachet de l'entreprise. Lorsque le client est une personne physique qui entreprend une formation à titre individuel et à ses frais, un contrat de formation est établi selon les articles L6353-3 et L6353-4 du code du travail. Le programme de la formation est adressé au client dans le même temps que la convention de formation. L'attestation de réussite sanctionnant la formation est adressée après la formation. Une attestation de présence pour chaque partie peut être fournie sur demande.

#### 4.3.2 Règlement par un OPCA

En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCA. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne signé à Plénisphere. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée par Plénisphere au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas à Plénisphere au premier jour de la formation, Plénisphere se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

### 5- Dispositions applicables à l'ensemble de l'offre de services Plénisphere

#### 5.1 Modalités de passation des Commandes

La proposition et les prix indiqués par Plénisphere sont valables trois (3) mois à compter de l'envoi de ladite proposition. L'offre de services est réputée acceptée dès la réception par Plénisphere d'un bon de commande signé par tout représentant dûment habilité du Client. La signature du bon de commande et/ou l'accord sur proposition implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par Plénisphere à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client.

#### 5.2 Facturation – Règlement

##### 5.2.1 Prix

Tous les prix sont exprimés en euros et hors taxes. Ils seront majorés de la TVA au taux en vigueur pour les prestations autres que les formations. Les éventuels taxes, droits de douane ou d'importation ainsi que les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du Client. Les frais de déplacement du (ou des) consultant(s) ou du (ou des) formateur(s) ainsi que les frais de location de salle, de documentation et de location de matériel courant (vidéo projecteur, métaplan, Matériel de simulation marketing, ...) sont facturés en sus.

##### 5.2.2 Paiement

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- le paiement comptant doit être effectué par le Client, au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de la facture ;

- le règlement est accepté par chèque, virement bancaire ou postal ;

- aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance, sauf mention différente indiquée sur la facture.

En cas de retard de paiement, Plénisphere pourra suspendre toutes les commandes en cours sans préjudice de toute autre voie d'action. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application d'intérêts de retard au taux légal BCE majoré de 7 points. Plénisphere aura la faculté de suspendre le service jusqu'à complet paiement et obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à Plénisphere. Conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, tout paiement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

#### 5.3. Limitations de responsabilité de Plénisphere

La responsabilité de Plénisphere ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel, tout mauvais usage du ou des module(s) E-learning de formation par les Utilisateurs ou toute cause étrangère à Plénisphere. Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de Plénisphere est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client. La responsabilité de Plénisphere est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée. En aucun cas, la responsabilité de Plénisphere ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte

d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

#### 5.4. Force majeure

Plénisphere ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à Plénisphere, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de Plénisphere.

#### 5.5. Propriété intellectuelle

Plénisphere est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par Plénisphere pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de Plénisphere. À ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès de Plénisphere. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes y compris son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations, sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. En tout état de cause, Plénisphere demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client.

#### 5.6. Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquelles elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par Plénisphere au Client. Plénisphere s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les Utilisateurs.

#### 5.7. Communication

Le Client accepte d'être cité par Plénisphere comme client de ses offres de services, aux frais de Plénisphere. Sous réserve du respect des dispositions de l'article 5.5, Plénisphere peut mentionner le nom du Client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel aux actionnaires, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

#### 5.8. Protection des données à caractère personnel

En tant que responsable du traitement du fichier de son personnel, le Client s'engage à informer chaque Utilisateur que : - des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par Plénisphere aux fins de réalisation et de suivi de la formation ; - la connexion, le parcours de formation et le suivi des acquis des Utilisateurs sont des données accessibles à ses services ; - conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, l'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant et qu'à cette fin, une demande en ligne précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à Plénisphere. Le Client est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent l'Utilisateur et auxquelles il aura eu accès. Plénisphere conservera, pour sa part, les données liées à l'évaluation des acquis par l'Utilisateur, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

#### 5.9. Droit applicable - Attribution de compétence

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. EN CAS DE LITIGE SURVENANT ENTRE LE CLIENT ET PLENISPHERE À L'OCCASION DE L'EXÉCUTION DU CONTRAT, IL SERA RECHERCHÉ UNE SOLUTION À L'AMIABLE ET, À DÉFAUT, LE RÈGLEMENT SERA DU RESSORT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX.